

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

#### Arrêté du 14 décembre 2015 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

NOR : FCPT1530494A

Le ministre des finances et des comptes publics,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 621-6 ;

Vu la lettre du président de l'Autorité des marchés financiers du 9 octobre 2015,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, dont le texte est annexé au présent arrêté, sont homologuées.

**Art. 2.** – Le présent arrêté et son annexe seront publiés au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 14 décembre 2015.

MICHEL SAPIN

### A N N E X E

#### MODIFICATION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF DONT L'HOMOLOGATION EST DEMANDÉE

##### Modifications du livre II du règlement général de l'Autorité des marchés financiers

I. – L'article 234-9 est modifié comme suit :

Après le 9<sup>o</sup>, il est inséré un 10<sup>o</sup> rédigé comme suit :

« 10<sup>o</sup> Attribution de droits de vote double entre le 3 avril 2014 et le 31 décembre 2018 dans les conditions prévues au V de l'article 7 de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014, tel que modifié par l'article 194 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015. »